



## **COMMUNE DE PANISSIERES** **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 14 novembre 2016 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 10/11/2016.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUCREUX Anne, MIOCHE Laurent, DUSSUD Grégory, ROCHE Robert, DENIS Catherine, BERTALOTTO Frédérique, DUCHENE Colette, DI QUINZIO Carole, GRANJON Marc, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, PRAILE Anne, BOISSONNET Annick, BONNASSIEUX Bernard, GUILLAUMOND Monique, SERRAILLE Loïc (présent à compter du point n°2), JACQUEMOT Estelle, ALLAIX Gilles, BONNET Philippe, MERLE Jean-Michel.

Absents excusés : M GONZALEZ Éric (procuration à BONNASSIEUX Bernard)

Secrétaire de Séance : JACQUEMOT Estelle

### **MPG/ 08 2016**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

M Le Maire ouvre la séance du Conseil municipal en regrettant le décès de M Jean DUCREUX, apprécié notamment pour son dévouement et son engagement au sein de la collectivité à l'occasion des quatre mandats municipaux qu'il a exercés entre 1977 et 2001. Il rend hommage également à M Louis TERRAILLON récemment décédé. L'ensemble du Conseil municipal s'associe à la peine des familles. La date du Conseil municipal permet également de s'associer à la première commémoration anniversaire des tragiques attentats du 13 novembre perpétrés à Saint-Denis et Paris en 2015. Une minute de silence est observée.

Le Procès-verbal de la réunion du 17/10/2016 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Des devis pour différents travaux relatifs au réseau d'eaux usées sont validés auprès de l'entreprise Gourbière (61 628,90€ HT) et pour des travaux sur le réseau d'eau pluviale auprès de l'entreprise Eiffage (69 036,05 € HT).

### **1- Modification de l'intérêt communautaire et des statuts de la Communauté de Communes des Collines du Matin**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 18 octobre 2016, la Communauté de Communes des Collines du Matin a décidé de modifier ses statuts pour permettre à la nouvelle entité intercommunale Forez Est, qui sera créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'exercer l'ensemble des compétences dévolues actuellement aux deux Communautés de Communes du Pays de Saint Galmier et de Forez en Lyonnais.

Monsieur le Maire explique ensuite que les compétences des 3 Communautés de Communes fusionnées de Feurs en Forez, des Collines du Matin et de Balbigny sont transférées intégralement à l'établissement de coopération intercommunale de Forez Est.

Par contre, pour l'extension aux 7 communes du pays de Saint Galmier et aux 9 communes de Forez en Lyonnais, il n'y a pas de transfert des compétences automatiques et les compétences dites orphelines, à savoir non exercées par la Communauté de Communes Forez Est, seront restituées aux communes.

C'est pourquoi, de façon à éviter que lesdites compétences soient restituées aux communes, et pour assurer leur intégration aux statuts de la nouvelle intercommunalité Forez Est, la Communauté de Communes des Collines du Matin s'est proposée de modifier ses statuts. Monsieur Le Maire précise qu'une nouvelle compétence optionnelle « Maisons de services au public » sera inscrite concernant le projet de création d'une maison de services au public sur Panissières.

Il est également proposé de classer la compétence « Assainissement non collectif » en compétence facultative, afin que la Communauté de Communes Forez Est n'exerce pas la compétence « Assainissement » en totalité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les communes disposent de trois mois pour délibérer et transmettre leur délibération à la Communauté de Communes des Collines du Matin. Le Maire propose ainsi au Conseil Municipal d'approuver dès à présent la modification des statuts et les modifications de l'intérêt communautaire suivantes :

### ***Compétences obligatoires***

#### 4.1 Aménagement de l'espace

Transport :

- Réalisation d'études dans le cadre de l'élaboration des politiques locales de développement du transport ferroviaire
- Aménagement et gestion de voies ferrées
- Création et entretien de pôles multimodaux
- Participation à des études de transport à la demande et à des études de création de services de cars.
- Valorisation de l'accès aux gares existantes (développement de services de rabattement vers les gares et amélioration des accès et stationnement aux gares),

#### 4.2 Action de développement économique

Sont d'intérêt communautaire : les opérations d'immobilier d'entreprise et le soutien au commerce de proximité dont la propriété foncière est intercommunale

## **Compétences optionnelles**

### 4.5 Activités sportives et culturelles

Les actions de création et gestion d'équipements culturels ayant une fréquentation annuelle de + 15 000 personnes et assurant une mission de formation.

### 4.6 Maisons de services au public

Création, gestion et entretien de maisons de services au public

## **Compétences facultatives**

### 4.7 Actions en faveur du tourisme

Aménagement et entretien de voies vertes

### 4.8 Actions sociales spécifiques

Secteur enfance jeunesse

-Création, gestion et entretien de ludothèques

Secteur social :

-Organisation ou participation à des ateliers sociolinguistiques, à des actions collectives en direction des familles, à des points info santé, à des lieux d'accueil parent-enfant et aux bus culture lorsque ces actions concernent des publics en provenance de plus de 25% de communes extérieures à la commune du lieu d'implantation.

### 4.10 - SPANC

Etude, mise en œuvre et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) éventuellement avec d'autres collectivités locales ou structures intercommunales.

### 4.11 Crématorium

Création et gestion de crématoriums

**Les conseillers approuvent les modifications des statuts et de l'intérêt communautaire décrites ci-dessus.**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

*Absence de M. Loïc SERAILLE sur le premier point portant le nombre de votant à 22*

- + Votants : 22
- Exprimés : 22
- = Pour : 22

## **2- Désignation des représentants de la Commune au sein de la Communauté de Communes Forez-Est à compter du 1er janvier 2017.**

M. le Maire explique qu'il convient de désigner les représentants de la Commune de Panissières au sein de la Communauté de Communes Forez-Est à compter du 1er janvier 2017.

En application des dispositions de droit commun, il faut désigner 3 représentants (contre 7 conseillers communautaires précédemment, et 2 suppléants). Ceci avant le 15 décembre 2016

Selon les articles L. 5211-6-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, de ne pas procéder, au scrutin secret dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le recours à ce mode de scrutin pour la désignation ci décrite.

Une liste est proposée, constituée par :

- M Christian MOLLARD
- M Jean Michel MERLE
- M Laurent MIOCHE

### ***Premier tour de scrutin***

Liste candidate : Liste de M Christian MOLLARD, M Jean Michel MERLE, M Laurent MIOCHE

Les résultats ci-après sont constatés :

Nombre de votes : 23

*Présence de M. Loïc SERAILLE à compter du 2<sup>e</sup> point portant le nombre de votant à 23*

À déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

La liste obtient 23 voix. La liste est élue à l'unanimité.

## **3- Décision modificative du Budget de la Commune**

Des mouvements comptables sont nécessaires pour assurer des crédits sur le chapitre globalisé 012 relatif au personnel. Il convient de répondre à des remplacements d'agents titulaires, à des recrutements de personnel pour les Nouvelles activités périscolaires (à la

place de paiement de prestations auprès d'entreprises) et à des recrutements pour le nouveau Centre de loisirs municipal.

Dépense de fonctionnement :

Chap. 012	
Art 6413-Personnel non titulaire :	+40 000 €
Art 6451-Cotisations à l'URSSAF :	+20 000 €
Chap. 011	
Art 60633-Fourniture voirie :	- 10 000 €
Art 61522- Bâtiment :	- 10 000 €
Chap. 65	
Art 6574-Subventions :	- 8000 €

Recettes de fonctionnement :

Chap. 013	
Art 6419-Remboursement sur rémunération :	+21 000 €
Chap. 70	
Art 7066-Redevances et droits des services :	+11 000 €

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve ces décisions et autorise la Maire effectuer les virements de crédits ci-dessus.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

**4- Avenants aux contrats santé et prévoyance conclus avec la Mutuelle Nationale Territoriale**

Dans le cadre de conventions mises en place par le Centre de Gestion de la Loire auprès de la Mutuelle Nationale territoriale (MNT), la collectivité de Panissières propose à ses agents une complémentaire santé et une participation prévoyance en cas d'arrêt de travail.

Au regard des dispositions de l'article 20 du décret n°2011-1474 du 8-11-2011, la MNT peut faire varier les tarifs en cas d'aggravation de la sinistralité. A regard du contexte actuel, une évolution des taux de cotisation est appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour le contrat d'assurance santé collectif, la hausse des tarifications est de +3%. Pour le contrat au titre de la prévoyance, la hausse des tarifications est de +5%.

Les conseillers municipaux valident l'avenant n°2 au contrat d'assurance santé collectif et l'avenant n°2 au contrat prévoyance avec la MNT dans les conditions ci-mentionnées. Ils autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

## **5- Adhésion à l'office du Tourisme des Montagnes du Matin et information au Carnet du randonneur au bénéfice du Gîte de la Ferme Seigne et du Camping municipal pour l'année 2017**

Pour l'année 2017, le Maire souligne l'intérêt de disposer du relais d'informations proposé par l'Office du tourisme des Montagnes du Matin. Il propose l'adhésion pour promouvoir le Gîte de la Ferme Seigne (30€) et le camping municipal (26€).

Par ailleurs, au bénéfice du Gîte de la Ferme Seigne, il propose la rédaction d'un encart dans le Carnet du Randonneur pour un montant de 55€.

Les conseillers municipaux approuvent l'adhésion à l'Office du Tourisme dans les conditions décrites ainsi que l'insertion dans le Carnet du Randonneur.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

## **6 - Révision de loyers communaux**

La révision des loyers communaux est réalisée sur la base de l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 (125,25) :

- Pour le logement de la Trésorerie, le loyer mensuel est porté à 312,32€ à compter du 01/09/2016
- Pour le logement de la poste, le loyer mensuel est porté à 381,28€ et les charges locatives de consommation de gaz à 88,16€ mensuel à compter du 01/10/2016

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

## **7 - Rapport des commissions**

### **-Communauté de Communes des Collines du Matin**

Jean-Michel Merle mentionne le travail en cours dans les différents groupes de travail permettant la mise en place de la Communauté de Communes de Forez Est. Le groupe de travail relatif aux ressources humaines est en responsabilité d'une réflexion concernant 152 agents des Communautés de Communes, dans des domaines d'intervention très variés (piscines, crèches, ramassage des ordures ménagères, secrétariat...).

Il est convenu d'établir le siège du nouvel établissement de coopération intercommunale à Feurs, sans préjugé de la possibilité de disposer d'antennes locales.

Christian Mollard, Monique Guillaumond et Laurent Mioche témoignent pour les groupes de travail auxquels ils participent (Tourisme et Urbanisme / Culture Sport et Equipements structurants / Social Loisirs Plan Local pour l'insertion et l'emploi) d'un état de lieux réalisé dans une concertation appréciée.

Les arbitrages et décisions seront pris par le Comité de Pilotage à l'issue de ce diagnostic du territoire.

### **-Bâtiment-Voirie**

Bernard Bonnassieux précise que les travaux sur les réseaux de la partie haute du Boulevard des Sports seront normalement achevés avant la fin du mois. Les enrobés de voirie seront envisageables dès décembre, sous réserve des conditions météorologiques.

Une pose de bordures a été réalisée sur la rue JB Guerpillon, ainsi que la reprise du bitume souhaitée sur le chemin du Clair.

Les travaux relatifs à l'accessibilité des bâtiments concerneront notamment l'école maternelle et la mairie, en fonction des mesures préconisées par le bureau d'études qui a accompagné la commune dans l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée.

### **-Urbanisme – Culture et Patrimoine**

Pour la seconde fois, le Musée de Bussières et le Musée de Panissières, en partenariat avec la Plateforme TEXT'IN Rhône-Alpes, ont organisés une édition des 48 heures de la création du 4 au 6 novembre 2016. L'évènement est une réussite confirmée.

Les Musées étaient exceptionnellement ouverts à la visite, avec en prime des animations sur les tissus techniques réalisées par les étudiants du BTS Innovation Textile du Lycée La Martinière-Diderot de Lyon et les élèves-ingénieurs de l'ITECH de Roanne, des démonstrations de dentelle aux fuseaux à Bussières et de broderie à Panissières.

Cette année, la Ferme Seigne a accueilli les stylistes de la Chambre artisanale de la couture Lyon et Région. Ils ont proposé une exposition de leur collection et des démonstrations de moulage et d'application de dentelle. L'Écheveau de Luce, installation de la créatrice d'art textile contemporain Annick Picchio, a été également remarqué.

Ce temps fort autour de notre patrimoine textile s'est achevé le dimanche par un défilé de mode réalisé par 6 créateurs professionnels et avec la présentation des vêtements réalisés par la Chambre artisanale de la couture Lyon et Région pendant le week-end. L'occasion également d'une performance avec les « Baronnnes Perchées », la présentation des sculptures des étudiants et la remise des prix du concours de création, avec la participation de Miss Loire et ses dauphines. Le tout mis en musique par l'Harmonie de Bussières et la Philharmonie de Panissières.

Carole Di Quinzio précise les gagnants du concours de décoration des arbres « Jusqu'au bout des branches » :

La mariée de Bussières

La danseuse à Panissières, Association Gymnastique volontaire.

La chèvre de Cottance

Pour les évènements prochains, il faut noter la venue de l'écrivain Ahmed Kalouaz à la bibliothèque de Panissières le vendredi 18 novembre 2016 à 18h.

Par ailleurs, Carole Di Quinzio mentionne sur la tenue de l'assemblée générale du Comité des fêtes et propose des décorations pour Panissières lors de la période de Noël.

Monique Guillaumond revient sur le dispositif « Vitrites animées ». A ce jour, trois propriétaires sont signataires d'une telle convention permettant de valoriser les vitrines du centre bourg avec des expositions de tissu.

Une réflexion est en cours au sein de la commission s'agissant des pas de portes commerciaux vides.

Pour le marché hebdomadaire, il est constaté la présence de 11 commerçants non sédentaires dont 7 producteurs locaux.

L'impasse Berthelier a été restaurée par les services techniques de la Mairie.

Avant la fin de l'année, l'inauguration de la fresque en centre bourg sera organisée.

### **-Sports-Communication :**

Laurent Mioche précise un temps d'échange avec l'association de la Pétanque. L'association accueillera la triplète provençale le 30 avril 2017.

### **-Jeunesse – CCAS :**

Les colis du CCAS seront remis le 16 décembre à la maison de retraite et le 17 décembre 2016 à domicile et au sein de l'Arc en Ciel.

Il est fait en partie restitution de la tenue du Conseil de Vie Sociale de l'Arc en Ciel le 10 novembre 2016 : Mme Vial prend la présidence, suite au départ de Mme Bouquin.

Régine Terrailon mentionne un bilan des activités de la maison des jeunes et du récent Centre de Loisirs municipal programmé le 15 novembre.

### **-Environnement**

Le manuel d'auto surveillance de la station d'épuration a été finalisé avec les services du prestataire délégué, la SAUR. Ce manuel sera remis aux services de l'Etat dans les délais impartis à savoir avant le 31 décembre 2016.

Un projet de création de bassin d'orage est porté à l'étude pour apprécier les coûts et les possibilités de financement.

Anne Ducreux et Bernard Bonnassieux vont rencontrer, avec la SAUR, les différentes entreprises panissières détentrices d'un arrêté municipal pour rejet de polluant non domestiques dans le réseau. Il convient de procéder au renouvellement des autorisations.

### **- Finances :**

Grégory Dussud rappelle la rédaction de conventions avec les associations, pour définir les modalités d'utilisation des salles. Les conventions sont en cours de signatures. Le travail visant à formaliser la politique de la municipalité dans le domaine technique et espaces verts se poursuit.



## **8-Questions diverses**

- Jean-Michel Merle présente des plans de la prochaine Maison de santé à Panissières. La livraison du projet est programmée au printemps 2017.
- Au regard de l'utilisation régulière de la salle d'animation, il convient de revoir l'état des lieux entrant et sortant du local. Le document de référence doit être plus complet ; il sera donc amendé. Il sera également réalisé un nettoyage complet des locaux régulièrement.
- La cérémonie des vœux du Maire se tiendra le vendredi 6 janvier 2017.
- Il est précisé que Mme et M. Banchet cessent d'exercer leur rôle de correspondants de presse auprès du Progrès. Ils sont remerciés pour la qualité des échanges qui ont eu lieu avec eux.

La séance est levée à 21H50.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 12 décembre 2016.

Le Maire, Christian MOLLARD.

